

Barbazan-Debat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 47 - MARS 2021



Sommaire

❖ éditorial
❖ la vie municipale

❖ un tour d'horizon
❖ les associations

❖ informations générales



éditorial

Barbazanaises,

Barbazanais,

Le Maître des horloges est bien la Covid-19. Des variants ont fait leur apparition, d'origine étrangère, anglais, sud-africain et autres, et même plus récemment d'origine locale. Ils nous contraignent plus que jamais à appliquer les mesures-barrières (de moins en moins ignorées il est vrai), le dépistage, l'isolement et la vaccination.

Sur notre commune, la salle du Néouvielle ouvre désormais ses portes au dépistage le lundi de 14h30 à 17h00, le mercredi de 10h00 à 13h00 et le vendredi de 14h30 à 17h00.

Ceci a été rendu possible par notre profond désir de contribuer le plus efficacement possible aux actions susceptibles de faire reculer le virus, ainsi que par la mobilisation très ardemment engagée d'infirmières et infirmiers libéraux dans cette lutte. Je salue ici leur implication, leur courage, car c'est bien de cela qu'il s'agit : se battre pour aider.

Par ailleurs, nous œuvrons à la mise en service d'un véhicule qui permettrait la vaccination à domicile des personnes seules et peu mobiles.

Le contexte actuel pèse sur toute la population mais n'empêche pas l'équipe municipale de s'activer autour de l'élaboration de nouveaux projets, la situation financière saine nous permettant d'aller encore de l'avant et de faire face à leur concrétisation.

En effet la gestion rigoureuse des deniers publics m'autorise à poursuivre l'amélioration de notre quotidien. Seront bien évidemment prises en compte les suggestions remontant du terrain, autant celles des administrés que celles des utilisateurs des bâtiments communaux.

Notre détermination à soutenir l'économie départementale reste inchangée, et nous nous savons capables de participer à la relance économique par le biais de la réalisation des divers travaux prévus dans notre programme d'investissement.

Vous aurez constaté que l'aménagement de la pharmacie accolée à la maison médicale et paramédicale se poursuit ; les travaux devraient s'achever en juin 2021.

Les deux photographies figurant sur la carte de vœux 2021 ont fait réfléchir les Barbazanais les plus anciens, et intrigué les nouveaux. La fontaine et le lavoir sont bien sur le territoire de la commune !!!

A bientôt.

Le Maire,

Jean-Christian PEDEBOY



Elections Départementales et Régionales

Suite à la modification du calendrier électoral, les élections prévues en mars ont été reportées les **13 et 20 juin 2021**. Les mandats des conseillers élus seront prolongés jusqu'en mars 2028. Ils siégeront donc pendant sept ans au lieu de six.

Pour les nouveaux habitants ou pour les administrés dont le lieu de vote n'est pas dans la commune, n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire. Contactez la mairie, le secrétariat vous aidera dans cette démarche. Munissez-vous des documents suivants :

- ◆ Justificatif d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie) ou sur internet.

Nouveauté : un électeur pourra disposer d'une double procuration uniquement pour ce scrutin. Les mandants et mandataires devront être inscrits dans la même commune.

Rappel :

- ◆ Les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement militaire à 16 ans.
- ◆ Les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Pour ce faire, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- ◆ Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection).
- ◆ Être français.
- ◆ Jouir de ses droits civiques et politiques.
- ◆ Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections.

Le jour des élections, il est préconisé d'apporter :

- ◆ Une pièce d'identité avec photo (obligatoire).
- ◆ La carte d'électeur la plus récente. Les anciennes cartes d'électeur ne sont plus utiles et peuvent être détruites.
- ◆ N'oubliez pas de mettre le masque et d'apporter un stylo-bille.



C.C.A.S.

Registre des personnes vulnérables, inscrivez-vous

Depuis le début de la pandémie de Covid 19, l'élue chargée du CCAS, contacte les personnes âgées, isolées ou handicapées porteuses de la téléalarme et/ou inscrites dans le registre des personnes vulnérables. Cet appel quotidien permet de s'assurer de la situation de chacun et d'intervenir si nécessaire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le registre communal nominatif et confidentiel des administrés vulnérables est ouvert et y figure toutes les personnes ayant fait la démarche volontaire de s'inscrire ou inscrite par un tiers. Il comporte des renseignements relatifs à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Il est utile, lorsque des événements de catastrophe ou climatiques exceptionnels surviennent et la période que nous vivons actuellement le justifie très largement. L'inscription sur le registre est opérée à tout moment au secrétariat de la mairie dont le téléphone est 05 62 33 95 67.

Au cours de ces derniers mois, la commune est restée mobilisée pour appliquer les mesures sanitaires indispensables à la protection de nos concitoyens et les accompagner.

Les élus et les agents communaux sont en première ligne et disponibles pour répondre au mieux aux besoins exprimés.



Dépistage Covid-19

Depuis le mois d'octobre 2020, un dépistage gratuit a été mis en place dans la salle du Néouvielle à Barbazan-Debat tous les lundis et vendredis de 14h30 à 17h et les mercredis de 10h à 13h (sous réserve de modifications ultérieures). Ce lieu de prélèvement a pour but de faciliter l'accès au diagnostic. Des infirmiers volontaires effectuent les prélèvements.

Sans oublier le port du masque qui est obligatoire, vous devez vous munir de votre carte vitale ou d'une attestation de Sécurité Sociale et d'une pièce d'identité.

La salle du Néouvielle, située rue du Néouvielle est aménagée spécialement pour que les personnes puissent se faire prélever dans les conditions optimales de sécurité et de confidentialité. Le parcours est balisé et simplifie l'accès à l'espace réservé au prélèvement.

Dans les lieux d'attente un dispositif télévisuel de consignes de prévention et d'information concernant la Covid 19, a été mis en place.

En proposant la mise à disposition de locaux, la commune de Barbazan-Debat a voulu participer à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 en favorisant la proximité de lieu de prélèvement pour sa population et celle des villages proches.

Cette opération a obtenu du succès dès sa mise en service. A chaque session, environ 20 à 25 personnes ont été dépistées, en particulier les seniors. Des adolescents et des adultes ont aussi participé à ces séances de dépistage par principe de précaution.



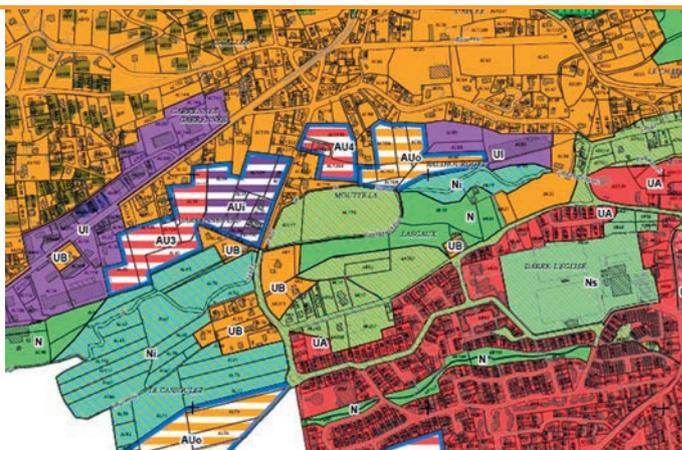
PLU

Choix d'un terrain constructible

Vous avez trouvé le terrain de vos rêves ? Avant de signer, vous devez vérifier s'il est constructible et si votre projet est compatible avec les règles d'urbanisme de la commune.

Avant de signer, une visite au service d'urbanisme de la commune s'impose. L'objectif : vérifier la constructibilité du terrain convoité mais aussi les droits et les obligations qui lui sont attachés. Rappelez-vous que vous ne pouvez pas construire n'importe quoi n'importe où.

Chaque commune fixe des règles d'urbanisme afin de satisfaire à ses exigences d'aménagement et d'occupation des sols. Vous devez donc connaître ces dispositions pour savoir ce que vous pourrez bâtir et ce qui est interdit. Ces règles concernent également les parties extérieures de la maison, qu'il s'agisse de questions d'aménagement ou de servitudes (droit de passage par exemple).



Le plan local d'urbanisme

Pour connaître les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune, vous devez d'abord consulter le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé par le conseil municipal le 26 août 2010 et modifié par délibération du 17 mai 2017. Le P.L.U. est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace le Plan d'occupation des sols (Pos) depuis

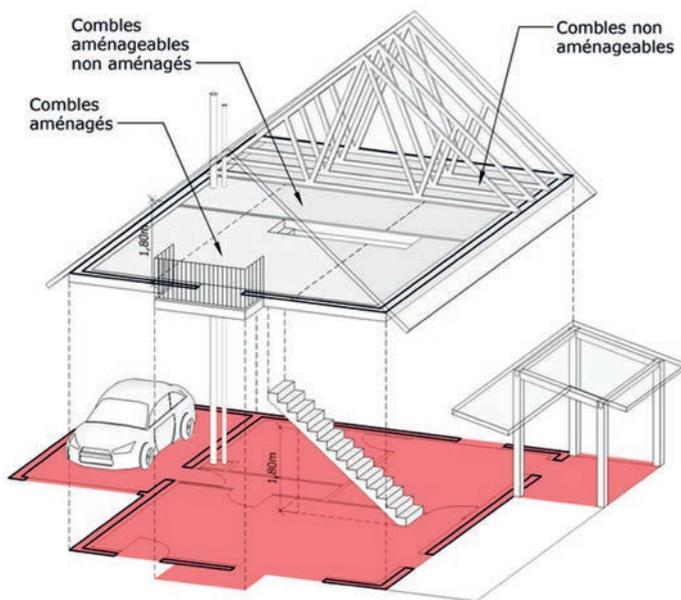
la loi du 13 décembre 2000 dite loi SRU. C'est le document du P.L.U. qui vous indiquera si votre terrain est constructible et les règles qui s'appliquent.

Le P.L.U. définit quatre grands secteurs : les zones U (Urbanisées, donc constructibles), les zones AU (à Urbaniser, constructibles à plus ou moins long terme en fonction des réseaux existants ou à créer), les zones A (Agricoles) et les zones N (Naturelles et forestières). Les deux dernières sont inconstructibles. Le P.L.U. indique également les emplacements dits «réservés», c'est-à-dire les terrains que la commune envisage d'acquérir et les espaces boisés «classés», qui correspondent aux forêts et aux parcs à préserver.

Le P.L.U. fixe de façon plus ou moins contraignante la nature des constructions qui peuvent y être édifiées notamment leur implantation (distances par rapport à un espace public ou par rapport à un voisin) jusqu'à l'aspect extérieur des bâtiments, la nature des matériaux de couverture, le degré d'inclinaison de la pente du toit ou la taille des ouvertures.

La surface et l'emprise au sol

EMPRISE AU SOL



Le Coefficient d'occupation des sols, le COS a été aboli par la loi pour le logement et un urbanisme rénové (loi Alur) de 2014. Un texte qui par ailleurs supprime la possibilité, pour une commune, d'imposer une taille minimale pour les terrains constructibles.

Toutefois, vous devrez tenir compte du Coefficient d'emprise au sol. Il s'agit de «la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus».

Le certificat d'urbanisme

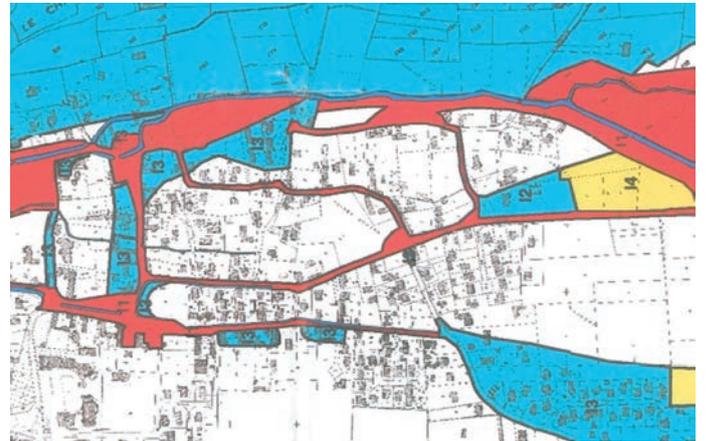
Comment connaître précisément les règles qui s'appliquent à votre terrain ? En demandant un certificat d'urbanisme. Il s'agit d'un document administratif gratuit, délivré à toute personne en faisant la demande auprès de la mairie. Il synthétise les règles d'urbanisme applicables sur le terrain où la construction de la maison est envisagée. Important : vous n'avez pas besoin d'être propriétaire du terrain pour demander un certificat d'urbanisme. Le premier, c'est le certificat d'urbanisme d'information. Il ne se prononce pas sur la constructibilité du terrain mais indique seulement sa situation

au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune. Il précise notamment les limitations administratives au droit de propriété (autrement dit les servitudes) ainsi que les taxes et autres participations applicables à la parcelle. Le certificat d'urbanisme opérationnel précise sa situation au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune et si le terrain peut être utilisé pour réaliser votre maison en détaillant l'état des voiries et réseaux desservant la parcelle. Votre demande doit préciser la destination du bâtiment (en l'occurrence l'habitation) et sa surface de plancher. Bref, avec un certificat opérationnel, vous savez si le terrain est constructible, s'il est adapté à votre projet et s'il est viabilisé.

Attention, le certificat opérationnel n'est pas un permis de construire.

Les informations qui y sont portées sont valables dix-huit mois et vous avez donc tout intérêt à déposer votre permis de construire pendant le délai de validité dudit certificat. Celui-ci pourra être prorogé par période successive d'une année. Dans ce cas, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception à la mairie au moins deux mois avant l'expiration du délai.

La prévention des risques



La commune de Barbazan-Debat est dotée d'un plan de prévention des risques naturels par délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2010. Si votre terrain est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques, votre projet devra se conformer à certaines règles d'urbanisme.

Les terrains en lotissement

Un terrain en lotissement n'échappe pas à l'application des règles d'urbanisme. Dans le but de garantir un minimum d'unité des constructions, il est souvent régi par un document spécifique, le règlement de lotissement. Chaque propriétaire du lotissement doit s'y conformer, tant en matière d'architecture (matériau, coloris, hauteur et sens des façades) que d'aménagement du terrain (implantation de la maison, clôtures, arbres, haies, etc...).

Demandez toujours à consulter le règlement de lotissement et l'arrêté de lotir pour vous assurer que votre projet de construction est compatible avec les dispositions qu'ils prévoient.

Autre document, le cahier des charges du lotissement. Il fixe les règles de la vie en commun. Il peut contenir des dispositions d'urbanisme. Ces dernières, selon les cas, vont de la hauteur maximale des clôtures à l'aspect extérieur des maisons en passant par la distance des constructions par rapport à la voirie.



Travaux routiers

Suite aux violents orages de juin et juillet 2018, un dossier intempéries a été élaboré par la commune. Il a fait l'objet d'attributions de subventions pour la réfection de chemins et de rues en forte pente endommagés à cette occasion. Ces subventions ont permis de commencer les travaux les plus urgents cette année.

Travaux Chemin des Coustères :

Ce chemin, très abîmé lors des fortes pluies, fut le premier chantier à être mené. Deux jours ont été nécessaires pour réaliser des travaux de reprofilage depuis la clinique de Piétat jusqu'à la sortie de la commune. Après une couche de grave émulsion, une bicouche de finition est venue renforcer la chaussée. A proximité et sous le souterrain de l'autoroute c'est une couche d'enrobé qui a été mise en place.



Avant les travaux



Avant les travaux



Après les travaux



Reprofilage

Travaux rue notre Dame de Piétat

La rue Notre Dame de Piétat a subi, elle aussi, les aléas des orages avec parfois des affaissements localisés qui affectaient la chaussée.

Un terrassement et un ré-empierrement assez importants ont permis de stabiliser et de renforcer le sous-sol de la route. Après avoir été nivelée puis aplaniée, la chaussée a pu recevoir son nouveau revêtement.



Avant les travaux



Pendant les travaux



Après les travaux



Environnement



Depuis plusieurs années la municipalité a fait le choix d'une politique environnementale responsable avec une gestion différenciée, tant au niveau de l'éclairage des rues, des bâtiments, que de l'enfouissement des lignes électriques. Elle a aussi engagé une démarche de valorisation du patrimoine végétal, de l'entretien des espaces publics, des espaces verts, des sentiers, de lieux de promenade, la création d'un espace jeux, d'un espace santé, le fleurissement de la place de la mairie et des entrées du village.

C'est en s'appuyant sur cette démarche que nous allons faire acte de candidature au «concours des villes fleuries» pour essayer d'obtenir la labellisation première fleur.

Cette labellisation récompense «les actions menées par les collectivités locales et les habitants en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie, de la biodiversité et c'est bien évidemment valoriser le travail d'embellissement et de fleurissement de la ville».

C'est un challenge important mais motivant que nous allons relever en mobilisant et en fédérant les énergies !

Chaque année le village de Barbazan-Debat est récompensé par un prix du Conseil Départemental et c'est un encouragement à progresser encore. Nous vous invitons donc à vous associer à cette démarche qui peut être créatrice de liens et d'imagination.

La municipalité va reprendre le concours des maisons fleuries, annulé en 2020, pour cause de pandémie. Les membres de la commission «environnement, développement durable» sillonneront les rues du village fin mai, début juin afin de repérer, mettre en valeur et récompenser tous les talents créatifs qui participent au bien vivre à Barbazan et à son embellissement.





Bibliothèque

Voilà bientôt un an que la culture est en veille ! Le cinéma, le spectacle vivant nous manquent mais les bibliothèques sont ouvertes et c'est un moyen, grâce aux livres, d'accéder à la culture, de se dépayser, de laisser libre cours à son imagination !

A Barbazan-Debat vous pouvez consulter ou emprunter des livres à la **bibliothèque Paolo Coelho** dans le magnifique bâtiment rénové derrière la mairie.

Dans les années 2002 et 2003, le bâtiment a été totalement rénové créant la salle des mariages et des expositions au premier étage et une belle salle pour la bibliothèque au rez-de-chaussée.

De plus, un coin a été aménagé pour les petits.

La bibliothèque a été intégrée au réseau des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Tarbes depuis 2013. Maintenant elle fait partie du réseau de lecture publique de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.



Depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous accueillons une nouvelle bibliothécaire, qui a une longue expérience à la bibliothèque Louis Aragon à Tarbes.

On s'inscrit à la bibliothèque, sur place, pour avoir une carte d'adhérent. Depuis janvier 2021, l'inscription est gratuite, et cette carte donne accès à toutes les bibliothèques du Réseau de lecture publique.

On peut y trouver :

- ◆ des BD pour les plus jeunes mais aussi pour les plus grands ;
- ◆ des romans pour tous les goûts : (policier, contemporain, historique...)
- ◆ des documentaires pour enfants et adultes ;
- ◆ des albums pour enfants ;
- ◆ des romans pour enfants et adolescents : des livres 1^{ère} lecture ;
- ◆ des livres CD.

On peut emprunter jusqu'à 10 livres. La durée du prêt est de 3 semaines et peut être renouvelée 3 fois.

Le fonds est alimenté régulièrement avec les nouveautés littéraires intéressantes.

On peut avoir accès à la lecture numérique grâce à l'inscription sur place à l'application «Cantook».

Une liseuse numérique est en prêt également et propose de nombreux auteurs. Depuis la mise en place du couvre-feu, les horaires sont avancés d'une heure le mardi et le mercredi.

Horaires d'ouverture :

- ◆ Mardi : de 16h à 17h30
- ◆ Mercredi : de 15h à 17h30
- ◆ Samedi : de 9h à 12h.

Si vous ne connaissez pas encore ce lieu de culture, venez le découvrir et profiter d'un cadre spacieux, très agréable, familial et des conseils avisés de la bibliothécaire.





Des insectes dangereux

Le printemps est là et nos pires ennemis aussi. Guêpes, frelons, bourdons, abeilles, ces hyménoptères viennent souvent gâcher nos belles journées ensoleillées. Leur venin nous effraie et parfois la piqûre est douloureuse. Depuis quelques années, de nouveaux types d'insectes ont fait leur apparition sur notre sol notamment le frelon asiatique.



Le frelon asiatique est facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. Elle est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.

Il peut être dangereux ; il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui constituent sa nourriture préférée. Mais il arrive qu'il s'en prenne aussi aux êtres humains.

Nous vous rappelons qu'il est important de vérifier la présence de ce type de nid dans votre propriété. Il est nécessaire de faire procéder à la destruction de tout nid par une entreprise spécialisée. L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. «Un nid actif qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante». Evitons leur prolifération.

Le frelon tue les abeilles ouvrières des ruches, jusqu'à 70 par jour, pour nourrir ses larves. Une dizaine de frelons peut suffire pour décimer une ruche entière. Les femelles sexuées et fécondées à l'automne, destinées à devenir reines, sont les seules à survivre pendant l'hiver. Elles sortent à la fin de l'hiver (fin février-début mars), fabriquent un nid, généralement dans un arbre, puis y pondent des œufs. C'est à la sortie de l'hiver que, **parmi tous les frelons, les apiculteurs invitent à cibler les reines fondatrices.**

Attention ! Mouches, papillons, moucherons, abeilles, frelon européen... tout type d'insecte sera attiré par l'appât qui est proposé or, tous sans exception, sont indispensables au maintien d'une biodiversité de qualité. Effectivement l'abeille et le bourdon sont les pollinisateurs par excellence ; la mouche par exemple, est un pollinisateur "spécialiste" des petites fleurs ; les coléoptères sont les premiers insectes pollinisateurs connus vivant il y a 200 millions d'années et les papillons de nuit participent eux aussi, à la reproduction des plantes. Nous devons aux pollinisateurs de toutes sortes, 35 % de ce que nous mangeons et 80 % des plantes à fleurs dépendent d'eux.

Donc on piège les reines jusqu'en début mai, afin de préserver les autres insectes.

L'AAAFA a mis au point une version de son piège réputé sélectif, celui-là est auto proclamé "piège 100 % sélectif"; Renseignements : Observatoire du Frelon Asiatique OFA65 et AAAFA.

Petit tutoriel pour piéger les frelons asiatiques.



Accrocher à une branche

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.



Don du sang

L'équipe de l'Établissement Français du Sang (EFS) Occitanie Pyrénées Méditerranée s'est déplacée le mercredi 10 février 2021 pour une collecte de don de sang.

La collecte s'est déroulée à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires, espacement entre chaque siège de donneur, nettoyage au gel après chaque don, etc...

Le don de sang se passe dans une ambiance conviviale et détendue. Le prélèvement sanguin, qui dure 10 minutes généralement, est suivi d'une collation qui permet aux donneurs de reprendre des forces. Cette année, environ une trentaine de personnes ont donné leur sang, ce don précieux pour subvenir aux besoins des malades surtout en cette période très particulière. Rappelons que chaque jour, en France, 10 000 dons sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades et que vous pouvez le faire 4 fois dans l'année si vous êtes une femme et 6 si vous êtes un homme.

L'EFS remercie chaleureusement tous les donneurs, pour ce petit geste qui permet de sauver de nombreuses vies. Un don peut sauver trois vies.



Bien vivre ensemble

Avec les beaux jours, il faut tondre plus souvent. Nous nous permettons de vous rappeler les horaires autorisés définis par arrêté préfectoral :

- ◆ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

L'incinération des végétaux sur pied, (écobuage) et le brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles sont non autorisés sur l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées à compter du 28 novembre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. (Arrêté préfectoral 65-2020-11-27-001 du 27 novembre 2020).



Déchets verts, végétaux coupés

Tel que défini à l'article R541-8 du code l'environnement, les déchets produits par les ménages issus notamment des jardins et de parcs (tontes de pelouse, feuilles mortes, résidus de taille et élagage...) constituent des déchets ménagers. Il en est de même pour les déchets végétaux des jardins et parcs municipaux.

Au-delà d'éventuels troubles de voisinage ou de risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. La combustion à l'air libre de ces déchets pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Les particuliers, les entreprises, les exploitants agricoles et forestiers, ainsi que les collectivités territoriales ont l'obligation d'éliminer leurs déchets verts selon des procédés respectueux de l'environnement et de la réglementation : broyage, compostage, transport en déchetterie notamment.

OUVERTURE D'UN NOUVEL ATELIER - BVAN CONCEPT



Une entreprise d'aménagement de fourgon ou de van s'est installée l'été dernier sur la commune de Barbazan.

Passionné de bricolage, l'auto-entrepreneur Aurélien Vandecasteele, aménage l'intérieur des fourgons les transformant en camping-cars. Il élabore le modèle informatique du projet, l'adapte aux besoins du client, puis passe à l'installation partielle ou complète.

Enfin, il accompagne le client dans les démarches d'homologations du véhicule, pour son passage en VASP (Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé).

De plus, il achète, aménage et revend des véhicules. Dès cet été, il propose la location de vans aménagés.

Nous lui présentons nos vœux de réussite dans cette voie.

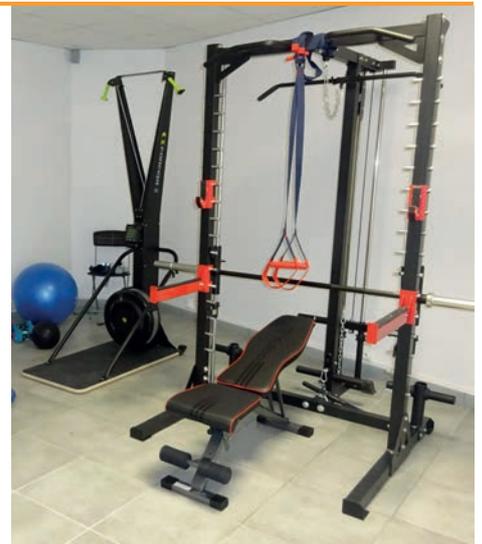
Contact : «Bvan Concept» Aurélien Vandecasteele
7 rue des primevères - Barbazan-Debat
Tél. 06 71 65 95 79
Email : bvanconcept@gmail.com
Site internet : www.bvanconcept.com

OUVERTURE D'UN NOUVEAU CABINET DE KINÉSITHÉRAPEUTE

Au niveau du centre commercial de Barbazan-Debat, une annexe de l'actuel cabinet de kinésithérapie a vu le jour dans les locaux de l'ancienne presse. Ce nouvel espace a été conçu pour y développer plusieurs rééducations bien spécifiques :

- ◆ La rééducation vestibulaire (vertige de l'oreille interne).
- ◆ La rééducation du coureur blessé.
- ◆ La réadaptation cardio-respiratoire et le ré-entraînement à l'effort.

L'activité reste conventionnée et sur prescription médicale. Concernant ces soins spécifiques, prise de rendez-vous sur simple appel au 06 20 95 32 61. Pour la kinésithérapie générale, le cabinet actuel conserve son numéro : 05 81 59 08 43, avec l'arrivée d'une nouvelle recrue venant compenser le transfert d'activité d'un des kinés actuels sur cette nouvelle annexe.



FIGUREZ DANS L'ANNUAIRE

Afin de mettre à jour le site informatique de la commune (rubrique Vie Quotidienne, Santé et Entreprises), nous invitons commerçants, artisans, entreprises, médecins, professions paramédicales et libérales qui souhaitent y figurer à se faire connaître auprès du service Informatique/Communication.

Il suffit de découper et compléter ce formulaire en indiquant le domaine sous lequel vous souhaitez être inscrit ou simplement transmettre votre carte de visite à la mairie.

Cette inscription est gratuite.

- NOM	<input type="text"/>	
- Info	<input type="text"/>	
- Responsable	<input type="text"/>	- Horaires <input type="text"/>
- Adr_Asso	<input type="text"/>	- 65690 - BARBAZAN-DEBAT - Mail <input type="text"/>
- TEL	<input type="text"/>	- Site <input type="text"/>
		- Modif : <input type="text"/>
<input type="button" value="MODIF OK"/>		

du côté des associations



Comité d'Animation Barbazan-Debat

L'année 2020 s'est achevée et nous n'avons pu faire qu'une animation suite à la pandémie. Cette année 2021 débute comme la précédente... nous n'avons pas pu organiser le Car-

naval qui était prévu avant les vacances d'hiver et en lien avec les écoles du village.

Le CABD devait également offrir un spectacle «Les Contes en Hiver 2021», aux enfants des écoles primaires le 11 février. Il n'a pu avoir lieu à cause des restrictions sanitaires.

Nous avons toutefois fixé les dates des animations pour cette année 2021 qui, nous l'espérons, pourront se réaliser. Elles dépendront aussi de l'évolution de l'épidémie de la covid-19 :

- ◆ **10 Avril 2021** : Spectacle cabaret «Les Mysogéniales»
- ◆ **28, 29 et 30 mai 2021** : Fête locale
- ◆ **27 juin 2021** : Vide-grenier
- ◆ **3 juillet 2021** : Fête de l'été

- ◆ **26 septembre 2021** : Vide-grenier
- ◆ **30 octobre 2021** : Halloween
- ◆ **4 ou 11 décembre 2021** : Soirée féérique

Le CABD espère pouvoir de nouveau vous retrouver très bientôt en toute convivialité.

Nous vous rappelons que nous souhaiterions que vous puissiez apporter vos idées, votre aide en nous rejoignant.

Le bénévolat, ce n'est pas seulement se rendre utile pour les autres, c'est aussi vous enrichir humainement en vous impliquant, avec d'autres bénévoles, dans des actions qui ont du sens. Vous pouvez vous impliquer à votre rythme, de façon ponctuelle ou régulière, selon vos disponibilités. Vous restez libres de choisir la façon de vous engager. Partage et échange sont les mots clés d'un bénévole. Rassurez-vous ! Tout le monde peut devenir bénévole, et c'est bien plus simple qu'on ne le pense. Une seule chose compte : votre motivation !

Vous pouvez nous joindre au **06 16 78 03 35** ou sur notre compte facebook pour plus de renseignements.



La Passerelle toujours active !

C'est en visio-conférence que nous avons tenu notre assemblée générale le 10 février. Nous ne pouvons que nous réjouir du soutien actif de nos partenaires, ainsi que de l'implication de nos bénévoles, au service de la réussite de la cinquantaine d'enfants que nous accompagnons régulièrement.

Cette année si particulière nous a permis de resserrer plus encore les liens et l'entraide entre les générations. En effet, nos bénévoles sont de tous les âges : étudiants, actifs, parents d'élèves, retraités : n'hésitez pas à nous rejoindre ! **05 62 33 96 98**

ATELIERS DE FEVRIER

Confiants et plus que jamais reconnaissants envers la science, nous avons souhaité éveiller les enfants à ces découvertes au travers d'ateliers scientifiques conduits par l'équipe d'animation de LA PASSERELLE : le bateau «cool», écriture avec l'encre invisible, fabrication d'un fossile !



Les Randonneurs de l'Alaric

Nos activités ont repris le 11 janvier 2021 mais restent soumises à l'évolution de la crise sanitaire et aux mesures ministérielles relayées par la Fédération de Randonnée Pédestre auquel notre club est affilié.

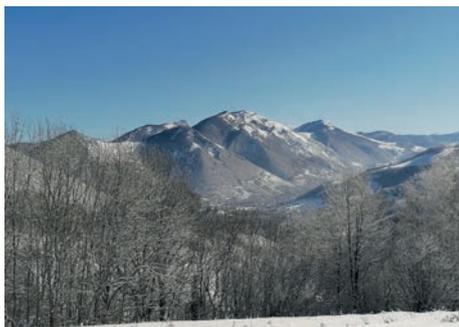
Ce jour-là, les Randonneurs de l'Alaric ont décidé de réaliser une sortie raquettes de remise en forme au départ de Baudéan pour le tour du Serris sous un beau soleil et une neige de «cinéma».

Depuis, la vallée de Campan (serre det pla det cot, cabanes de la Hosse), le val d'Azun (col du Couret, pic de Berbeilhet) ont ravi nos randonneurs anciens et nouveaux venus.

Plus que jamais, nous avons besoin de poursuivre une activité physique et la randonnée nous permet de ré-enchanter le quotidien et de s'oxygéner l'esprit.

Pour le moment le programme des sorties organisées et encadrées est élaboré semaine par semaine.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président Pierre POUYENNE VIGNAU au **06 38 03 93 49** ou **05 62 33 80 08**.



du côté des associations



Avec **BIGORIENTATION 65**, aigüisez votre sens de l'observation

Les temps sont moroses, nous devons tous trouver des solutions pour nous amuser à distance raisonnable.

Bigorientation 65 vous propose de découvrir un quartier de votre village (BARBAZAN-DEBAT) d'une manière ludique. Les distanciations seront respectées, vous pourrez profiter d'un bon bol d'air et d'un moment agréable seul ou en famille.

LE JEU : **UNE CHASSE À LA PHOTO**

- ◆ Vous disposez d'une carte et d'une série de photos dans le bulletin d'information de Barbazan-Debat.
- ◆ Sur cette carte, un triangle, ce sera le départ et l'arrivée de votre circuit, devant le gymnase.
- ◆ Des cercles, dont le centre, un petit point, positionne exactement l'endroit où correspond une photo.
- ◆ Vous devez retrouver la photo qui convient.
- ◆ Le nombre de photos est supérieur au nombre de cercles.
- ◆ Le circuit doit se faire dans l'ordre des numéros de cercles 1.2.3.....

Vous aurez avec vous un stylo et noterez sur les photos le numéro du cercle correspondant.

Bonne promenade



Carte de course d'Orientation sprint norme ISSOM

Echelle : 1/4000

Faire le circuit dans l'ordre 1.2.3
et trouvez la photo qui correspond au numéro
Résultats sur www.o65.fr

BARBAZAN DEBAT NORD

La croix lésée représente les armes des seigneurs de Barbazan et rappelle le passé historique.
Le chevreuil bondissant évoque le présent, il parcourt nos bois et forêts, il symbolise le bond démographique, l'expansion de la commune et le dynamisme de sa jeunesse.
La bance transversale symbolise le canal Alaric et fait la liaison entre le passé et le présent.



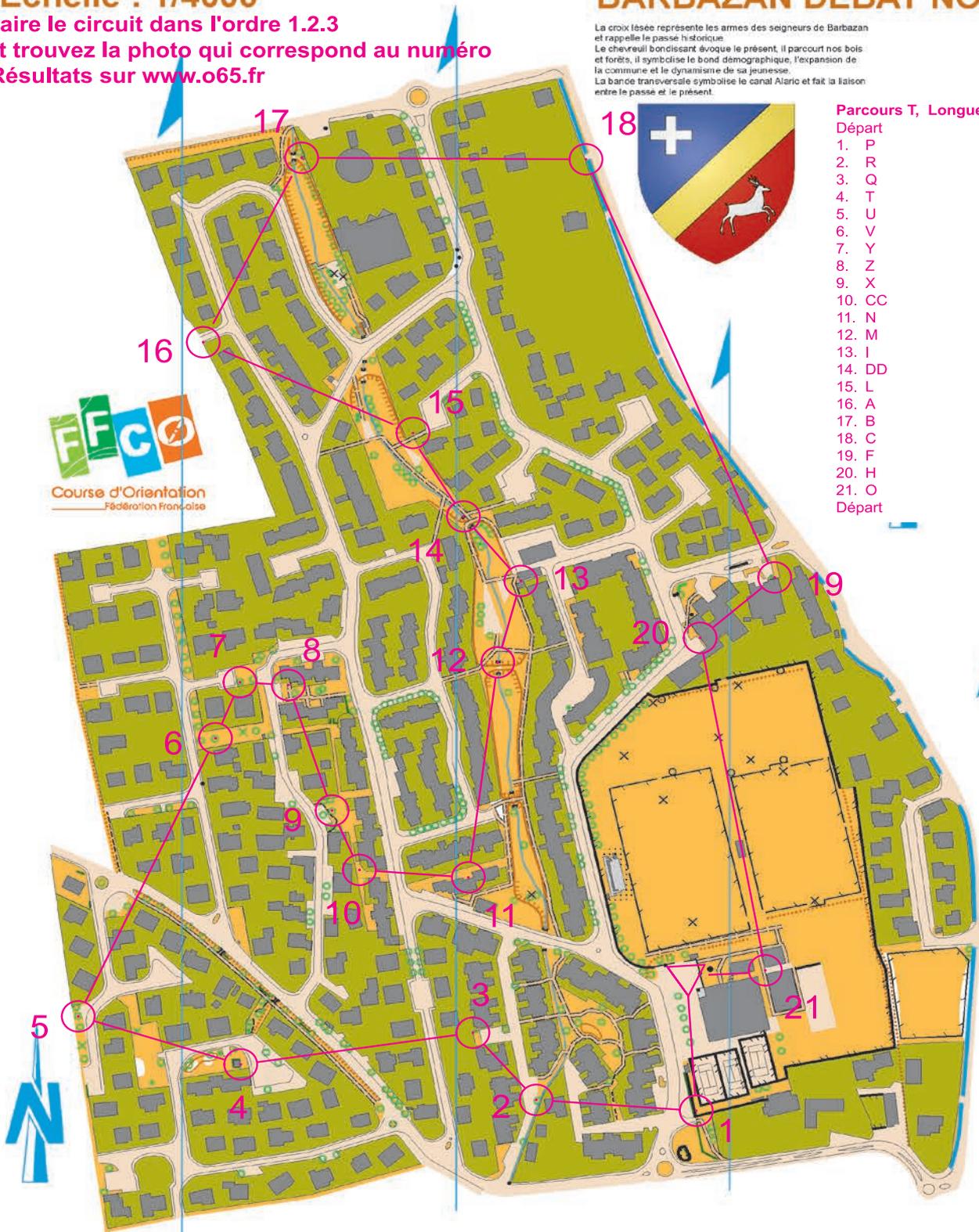
Parcours T, Longueur 2,8 km

Départ

1. P
 2. R
 3. Q
 4. T
 5. U
 6. V
 7. Y
 8. Z
 9. X
 10. CC
 11. N
 12. M
 13. I
 14. DD
 15. L
 16. A
 17. B
 18. C
 19. F
 20. H
 21. O
- Départ



Course d'Orientation
Fédération Française



Carte de course d'orientation N° 2012 -
Relève et dessin: Patrick CASTELLO
BEE1 CO N° 025 - 95 - 0191
OCAD 10 Licence N° 11786
Propriété et distribution:
Bigorientation 65 - www.o65.fr
Sous autorisation ville de BARBAZAN-DEBAT

du côté des associations



Espace Jeunes Barbazan-Debat / Soues

Le programme des vacances de février proposé par le responsable du centre Espace Jeunes de Barbazan-Debat/Soues était très chargé.

C'est avec un plaisir immense que nos jeunes ados du foyer de Barbazan-Debat/Soues ont goûté aux joies de la neige en faisant une sortie à Hautacam pour s'aérer et se dépenser sur les pistes de luge.

Les sauts de cabris sur la neige ont pu leur servir pour évoluer sur les Jumper fitness, prêtés par Valéry de «O' my coach», tout au long des deux semaines de vacances ; ces trampolines permettent de s'initier aux rebonds et autres chorégraphies en musique.



Les goûters et ateliers cuisine n'ont pas été en reste et ont satisfait l'appétit des ados et comblé leurs envies culinaires.

Saison oblige, une initiation au biathlon a été proposée pour des exploits dignes du skieur de fond Martin Fourcade... Le tournoi par équipe au biathlon a remporté un vif succès lors de la deuxième semaine où nos jeunes ados se sont retrouvés à l'Espace Jeunes de Barbazan-Debat pour se confronter dans des défis aussi bien sportifs qu'intellectuels.

Les jeux de société et les repas partagés créent une vraie convivialité entre les ados et participent à l'ambiance bon enfant et à la bonne humeur générale.

L'artisan muraliste Enzo a initié les jeunes à l'art du Graffiti, l'art de réaliser des fresques sur de grandes surfaces. Ils ont été très réceptifs, très motivés par les techniques et les sujets proposés. L'optique de cette présentation était de fidéliser un petit groupe susceptible de poursuivre le projet du graff sur les transformateurs électriques, projet qui devrait être réalisé cette année.

En effet cet art de rue «street art», qui met des couleurs sur nos murs sera développé dans le cadre d'un projet d'embellissement de la ville, en vue de l'obtention d'une fleur au classement national des villages fleuris.

Et pour finir un grand quizz musical a suivi la pause repas préparée par nos jeunes avec de délicieux desserts confectionnés par Margot et Fanny. Des vacances réussies pour nos jeunes avec un temps estival.



La commission
Information et Communication
attend vos articles
pour le prochain bulletin,
qui paraîtra en juin,
dès mi-mai.

Numéros utiles

Restaurant scolaire :	05 62 33 80 01
Gymnase :	06 76 98 84 31
Centre de loisirs :	05 62 96 28 24
Ecole Maternelle M.Pagnol :	05 62 33 83 98
Ecole Maternelle J.Prévert :	05 62 33 81 57
Ecole Primaire P.Verlaine :	05 62 33 89 37
Ecole Primaire A.Rimbaud :	05 62 33 87 55
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
Pompiers : depuis un portable	112



MAIRIE

BP 23 - 2 bis, rue des Pyrénées
65690 BARBAZAN-DEBAT
Tél : 05 62 33 95 67 – Fax : 05 62 33 92 93
mairie.barbazan-debat65@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi Mardi Mercredi
8h à 12h - 13h30 à 18h
Jeudi : 13h30 à 18h
Vendredi : 8h à 12h - 13h30 à 17h

Le prochain bulletin paraîtra en juin. Vous pouvez communiquer vos contributions dès la mi-mai soit au secrétariat de la Mairie, soit par messagerie électronique (mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr), soit dans la rubrique contact sur le site officiel www.barbazan-debat.fr
Bulletin édité par la Mairie de BARBAZAN-DEBAT - Impression : Conseil Imprime Group, Tarbes
Directeur de la publication : J.C.PEDEBOY - Equipe de rédaction : La Commission Information Communication